



## DECRYPTAGE

### Interview :

« Le champ d'application du LEI est mondial et concerne tous les acteurs financiers »

PAGE 5

## L'essentiel de la semaine

### Marketing - page 12

MMA : Rentrée pour ateliers collaboratifs clients Pros/Entreprises

### Conjoncture - page 17

Collecte : les investisseurs européens réduisent leur exposition

### Systèmes d'information - page 14

L'Afdel et le Syntec Numérique approuvent la place accordée au numérique

### Conjoncture - page 22

EPARGNE : Cazeneuve joue la concertation

### Conjoncture - page 17

Sage Business Index : les entreprises françaises optimistes

### Conjoncture - page 24

Régimes de retraite dans le monde : La France gagne une place

# 1

## L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

### **MMA : Rentrée pour ateliers collaboratifs clients Pros/Entreprises**

Le 30 octobre a été l'occasion pour les clients Pros/Entreprises de l'assureur de reprendre du service au sein des ateliers collaboratifs organisés par MMA. Ce travail de groupe visant à co-crée l'assurance professionnelle de demain en est à sa deuxième réunion du genre.

*(Lire page 12)*

### **L'Afdel et le Syntec Numérique approuvent la place accordée au numérique**

Les deux représentants français de l'industrie du numérique approuvent, comme on pouvait l'attendre, la place accordée au numérique par le Conseil européen. Le rang de protagoniste reconnu à la France est également approuvé par ces deux instances. Pour autant, « ils en appellent à plus de mesures concrètes en matière d'innovation et de financement ».

*(Lire page 14)*

### **Sage Business Index : les entreprises françaises optimistes**

Selon cette enquête de l'éditeur Sage, les entreprises françaises sont optimistes sur leur avenir. Toutefois, elles le sont moins envers l'économie française.

*(Lire page 17)*

### **Collecte : les investisseurs européens réduisent leur exposition**

Selon une note de Morningstar, les investisseurs européens ont réduit leur exposition aux obligations et ont opté pour les fonds actions dans un environnement incertain. Les premières ont ainsi subi une décollecte de 8,7 milliards d'euros en septembre dernier.

*(Lire page 17)*

### **EPARGNE : Cazeneuve joue la concertation**

Pour désamorcer la crise qui couve dans la foulée de la polémique sur la taxation rétroactive à 15,5 % de certains produits d'épargne, le Ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, a reçu les responsables des principales associations d'épargnants le 30 octobre.

*(Lire page 22)*

### **Régimes de retraite dans le monde : La France gagne une place**

Selon le Melbourne Mercer Global Pension Index, classement mondial des régimes de retraite à l'échelle mondiale réalisé par Mercer, la France gagne une place et se hisse désormais au treizième rang.

*(Lire page 24)*

# SOMMAIRE

DECRYPTAGE

| Systèmes d'information | page 5

**Entretien avec Laurent Viegnes, Partner chez TNP Consultants :**  
« Le champ d'application LEI est mondial et concerne tous les acteurs financiers »



## 1 L'EDITO DE LA SEMAINE

Une reculade qui en dit long ..... 5

## 2 STRATÉGIE & ACTUALITÉS

- 2.1 Stratégie** ..... 9
  - Crowdfunding : WiSEED prend pied en Suisse ..... 9
  - Le luxembourgeois VITIS LIFE cède aux charmes ibériques ..... 10
- 2.2 Accords de partenariats** ..... 11
  - BearingPoint et eFront nouent un partenariat dans la GRC ..... 11

## 3 MARKETING

- 3.1 Service client-fidélisation** ..... 12
  - MMA : Rentrée pour ateliers collaboratifs clients Pros/Entreprises ..... 12

## 4 SYSTEMES D'INFORMATION

- 4.1 Logiciels & applications** ..... 13
  - SAS et Avisia : partenariat autour de SAS Visual Analytics ..... 13
- 4.2 Ingénierie - Prestations intellectuelles - Formations** ..... 14
  - L'Afdel et le Syntec Numérique approuvent la place accordée au numérique ..... 14
- 4.3 Réseaux et télécoms** ..... 15
  - Samsung renforce sa place de N°1 dans les Smartphones ..... 15

## 5 DISTRIBUTION

- 5.1 Internet, Commerce électronique** ..... 16
  - Santiane.fr accueille Apicil ..... 16

## 6 CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE

- 6.1 Perspectives de croissance économique** ..... 17
  - Sage Business Index : les entreprises françaises optimistes ..... 17

<b>6.2 Synthèse des marchés européens .....</b>	<b>18</b>
Collecte : les investisseurs européens réduisent leur exposition .....	18
<b>6.3 Actualité sociale .....</b>	<b>19</b>
Les entreprises de services à la personne signent un accord-cadre emploi d'avenir .....	19
<b>6.4 Santé .....</b>	<b>20</b>
Résultats de la 3eme étude Santé & Prévoyance de Towers Watson .....	20
<b>6.5 Épargne / Retraite / Prévoyance .....</b>	<b>22</b>
EPARGNE : Cazeneuve joue la concertation .....	22
La FFSA porte les critiques de la flambée fiscale sur l'assurance vie .....	23
Régimes de retraite dans le monde : La France gagne une place .....	24

## 7 NOMINATIONS

<b>7.1 Nominations .....</b>	<b>25</b>
VITIS LIFE : Luis de la Infiesta et Francisco Borja Murube nommés .....	25

# L'EDITO DE LA SEMAINE

Par Emmanuel Mayega

## Une reculade qui en dit long



**Vous en savez davantage que moi sur le dicton relatif à ceux qui ne changent pas d'idée. L'appliquer au gouvernement Ayrault s'agissant de la taxation des produits d'épargne serait faire preuve de connivence. Au bas mot.**

Un sondage fort à propos. L'hebdo du journal Le Parisien du week-end dernier titrait : « Et le courage, Mr le Président ». Un titre qui s'appuyait sur les résultats d'un sondage aux résultats accablants : moins de 10 % de Français interrogés jugeaient François Hollande courageux. Quelque peu irrité par cette exploitation raccourcie, les événements m'ont vite interpellé. Et si cette enquête voyait juste ?

L'actualité nous interpelle à ce propos. Gouverner c'est choisir. Et décider. Que fait cette équipe au pouvoir ? Quand la non décision ne brille pas par son silence, l'indécision prend le dessus. Pire, la reculade devient le mot d'ordre. Dernier acte en date : le projet de loi visant à taxer l'épargne. Relever à 15,5 % tous les revenus acquis depuis 1997 sur tous les plans épargne en actions, les PEL, CEL, plan d'épargne salariale et certains produits d'assurance vie, est une option qui a, j'ose l'espérer, fait l'objet d'une mure réflexion. Pourtant, à la moindre réaction, cette mesure est remise en cause. Le débat n'est pas sur le fond ici. Mais sur la forme. Comment peut-on tergiverser à ce point alors même que l'opposition ne cesse d'utiliser l'impréparation et le manque d'expérience de ce gouvernement comme argument de déstabilisation ? Manque d'expérience ? Je ne le crois pas. Ils sont plusieurs à être de grands décideurs publics, n'en déplaise à leur détracteurs ; en revanche. D'où viennent donc ces reculades ? Je ne ramènerai pas ici l'épisode de l'écotaxe. Je pencherai, malheureusement, pour l'hypothèse d'un réel manque de courage politique. Le moindre lever de bouclier fait valser les deux têtes de l'exécutif. Si le choix du gouvernement est de taxer l'épargne à concurrence de 15,5 %, va pour une telle stratégie.

Sinon pourquoi l'adopter ? Paraît-il, le précédent locataire de l'Élysée avait pour habitude de consulter l'opinion avant toute décision politique. Et passait du même coup pour démagogue. Une stratégie longtemps décriée par la Gauche alors dans l'opposition. Que fait-elle arrivée aux affaires. Pire, elle danse. Une danse russe qui finit par lasser même les plus jeunes. Sinon commencer expliquer leur mécontentement au moment de l'expulsion de Léonarda ? Un président qui se tait. Puis parle. Pour revenir partiellement sur la décision de son ministre. Tolérance ? Manque de fermeté. Au final, une jeune fille de 15 ans s'adresse au Président élu par plusieurs millions de voix pour lui signifier sa fermeté à elle ! On suffoque !

Entre la taxation de l'épargne et le renvoi d'une personne en situation irrégulière, un point commun à savoir l'impréparation, premier pas vers la stratégie de repli décidément plébiscitée par l'ensemble de l'équipe gouvernementale.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler d'autres mesures pour lesquelles l'équipe Hollande a reculé. Les footballeurs qui ne veulent pas entendre parler d'un taux d'imposition à 75% prévoient de faire grève pour dénoncer une telle mesure. Nul doute, ils ont reçu, à travers Léonarda et la taxation avortée de l'épargne, un signal fort de mollesse. Allez, un petit peu de résistance et la mesure sera reléguée au rang des nombreux projets sans suite de ce gouvernement pour qui gouverner c'est abdiquer. A quand la prochaine reculade Mr le Président ? Allez un peu de courage et reconnaissez-le : pour bientôt

EMMANUEL MAYEGA  
Rédacteur en chef

# DECRYPTAGE

Une exclusivité CAPA Hebdo

Entretien avec Laurent Viegnes, Partner chez TNP Consultants

## « Le champ d'application du LEI est mondial et concerne tous les acteurs financiers »



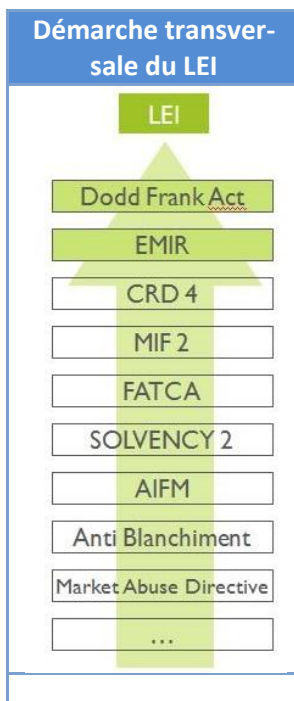
Laurent Viegnes - Partner chez TNP Consultants

Les défaillances de la première décennie du siècle naissant auraient-elles laissé des traces indélébiles sur notre tissu économique ? Vu sous l'angle normatif, sans aucun doute. L'après-faillite de Lehman Brothers, par exemple, a mis à nu la fragilité et la complexité des grands acteurs de la finance et des liens qui les unissent. Les risques des uns et des autres sont fortement liés et il est difficile de mesurer leur impact systémique. Comment s'en prémunir ? La pression normative s'est mise en marche, l'objectif étant d'éviter désormais les crises de type Subprimes et leurs effets sur toute la planète. Cette exigence touche différents domaines essentiels : liquidité, rentabilité, solvabilité, connaissance client et contreparties. « Toutes ces fonctions sont encadrées par la gestion des risques », rappelle Laurent Viegnes, Partner chez TNP Consultants. C'est dans ce contexte qu'arrive le LEI ou Legal Entity Identifier. Sa vocation ? « Améliorer la transparence et la traçabilité des échanges financiers mondiaux », indique le décideur. Pour les lecteurs de CAPA Hebdo, il a accepté d'expliquer les contours et les enjeux sous-jacents à cette nouvelle norme qui a déjà son régulateur local en France, en l'occurrence, l'Insee.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL MAYEGA

Capa Hebdo : Pourquoi le LEI ? Les normes déjà promulguées ne suffisent-elles pas ?

Laurent Viegnes : Les dernières crises financières ont échaudé la communauté internationale, c'est le moins que l'on puisse dire. Au fil des ans, des mesures conservatoires prises sont étoffées progressivement afin de garantir le cadre économique international. Le lancement du LEI participe de cette volonté. Il s'agit d'une initiative supportée depuis 2012 dès son idée fondatrice au sommet de Cannes par le G20 et le FSB. Sa finalité est de contribuer à améliorer la transparence et la traçabilité des échanges financiers à l'échelle mondiale. Le communiqué final du G20 dévoilé le 19 avril 2013 à Pittsburgh prévoit de doter cette norme d'une instance de gouvernance et appelle à son adoption à l'échelle internationale, sous la houlette du FSB afin de faciliter l'identification des risques financiers et leur management.



Plus généralement, le LEI apparaît comme une démarche transversale dans un environnement de faïaise réglementaire. Il s'agit d'une initiative globale animée par de multiples régulateurs et groupes de places, comme préconisé par l'acte fondateur de Pittsburgh. Cette initiative a vocation à servir simultanément les acteurs publics que sont les Etats, les régulateurs, les banques centrales ainsi que les administrations ; elle s'adresse également au secteur privé. Son implémentation est singulièrement suivie par la communauté réglementaire à travers des étapes DFA et EMIR (European Markets Infrastructure Regulation). Ce dernier est un projet de règlement relatif aux infrastructures de marché des produits dérivés de gré à gré (OTC). Le LEI a vocation à intégrer les

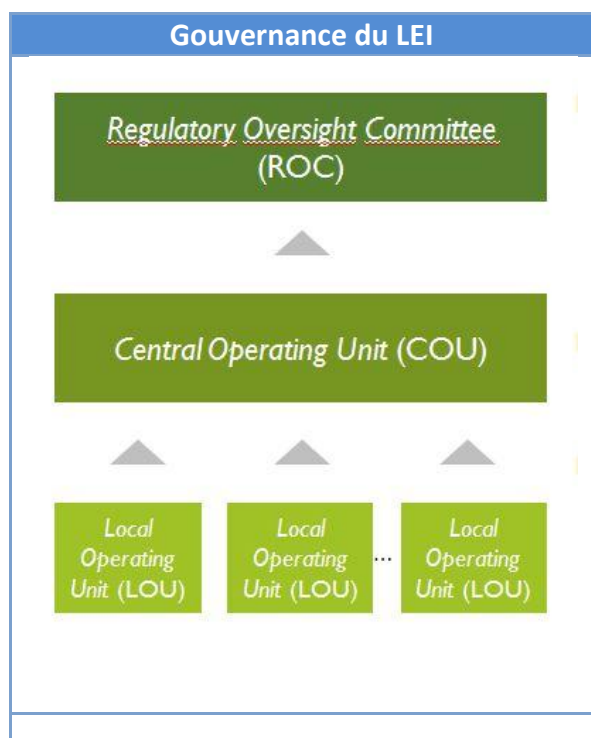
prochains textes et décrets. Son champ d'application est mondial et concerne tous les acteurs financiers. Il est également en phase avec les autres normes parmi lesquelles Solvabilité 2, la lutte anti-blanchiment, FATCA, MIF 2, etc.

**C.H. : Concrètement, de quoi s'agit-il ?**

**L. V. :** Le LEI constitue un identifiant mondial pour toute personne morale impliquée comme contrepartie dans une transaction financière. Il a pour finalité un meilleur suivi du risque pour les acteurs financiers et les autorités dédiées, faciliter le processus de résolution ordonnée d'évènement de défaut, détecter plus facilement les abus de marché et améliorer la qualité des données financières disponibles.

Cette nouvelle exigence concerne tous les acteurs impliqués dans les transactions financières. Les acteurs de l'assurance, les banques, les intermédiaires financiers, les émetteurs, les fonds, les entreprises cotés, etc. A terme, elle concerne potentiellement des dizaines voire des centaines de milliers de personnes morales en France et largement plus d'un million dans le monde.

Le principe de construction du LEI est unique pour chaque entité juridique distincte ; il est permanent et dure tout au long de la vie d'une contrepartie financière ; il est également accessible et disponible pour les acteurs du marché sous des normes sûres et ouvertes. IL est commun à tous les systèmes transactionnels et de risques. De ce point de vue, il est universel.



**C.H. : La gouvernance mondiale d'un tel dispositif est importante et porte sa pérennité. Quelles sont les autorités impliquées dans sa gestion ?**

**L. V. :** Au sommet, trône le Regulatory Oversight Committee (ROC), responsable de la gouvernance mondiale de ce système. Il est

composé de 70 organisations membres ou observatrices parmi lesquelles la Commission Européenne, l'ESMA, la Banque de France, la BCE, l'AMF, la Réserve Fédérale US, la Bank of England, la Bank of Japan, la FSB, la CFTC, la SEC, etc. Comme strate intermédiaire rapport au ROC, le *Central Operating Unit* (COU) est chargé de veiller à l'intégrité des données à l'échelle mondiale : une mission stratégique à l'heure des Big data. Enfin, à la base se positionnent les *Local Operating Unit* (LOU), en charge du suivi des opérations à l'échelon nationale. Elles constituent de véritables interfaces avec les utilisateurs. Il n'y a pas un LOU par pays mais des LOU par zone. D'ores et déjà, plusieurs ont été désignées. Aux Etats-Unis, il s'agit de la DTCC/SWIFT (88 000 CICI déjà attribués) ; Au sein de l'Union européenne, l'INSEE a été retenue pour jouer ce rôle à travers WM Daten (5 000 LEI), Irish stock exchange ; à ces structures viennent s'ajouter d'autres comme la Palestine Stock Exchange, Takasbank (Turquie), National Settlement Depository (Russie).

**C.H. : Quels sont les formats et structure retenues pour le LEI ?**

**L. V. :** Adossé à la norme ISO 17442-2012, cet identifiant est composé de vingt caractères alphanumériques contenant peu d'information en soi. Les quatre premiers caractères représentent le préfixe du LOU émetteur, quant aux autres, ils sont aléatoires, avec des caractères de contrôle. Dans le modèle initial, seul le « Parent Ultime » est renseigné ; la mise à disposition d'un grapage détaillé des entités n'est pas prévue dans la première phase du déploiement (« Immediat Parent »).

**C.H. : Pouvez-vous apporter quelque éclaircissement sur le LEI de l'INSEE ?**

**L. V. :** Cet organisme joue déjà le rôle de Pré-LOU français. Il a été retenu par le ministre de l'Economie et de Finances pour assurer le service français d'attribution des LEI aux entités Françaises. Il a été désigné « pré Local Operating Unit » par le ROC, en mars 2013, sur demande de la Direction Générale du Trésor. Il proposera différents services : enregistrement des demandes, validation et certification des données ; attribution des LEI et leur diffusion. Pour mener à bien sa mission, il s'appuiera sur l'infrastructure Sirene. Il a reçu plusieurs directives : assurer la qualité des LEI émis avec l'INSEE, respecter la norme ISO 17442 et les principes émis par le ROC, éviter la création de doublons pour une entité donnée, bloquer les demandes de création « non légitimes ». Mettre à disposition les LEI attribués par l'INSEE en

mode « Open Data », au format XML. Un plan de déploiement de ce service a été déployé (cf. encadré).

**C.H. : Comment va se dérouler l'application du LEI sur le terrain ? Y a-t-il un calendrier adopté par les instances gouvernantes ?**

**L. V. :** La création de la fondation portant le Central Operating Unit (COU) a été actée au troisième trimestre 2013. Durant la même période, des reconnaissances mutuelles des LEI émis par les pré-LOU : DTCC, VM Data, INSEE ont été opérées. Le quatrième trimestre sera marqué par la mise en place des obligations de Trade Reporting EMIR pour les SWAP de Taux et CDS. Enfin, le premier trimestre 2014 verra la mise en place des obligations de Trade Reporting EMIR pour tous les instruments.

Il est nécessaire de clarifier les relations avec le « COU » : Il s'agit de trouver un équilibre entre un certain niveau de contrôle nécessaire pour la gestion d'un bien public sachant que le ROC ne doit pas interférer dans les questions opérationnelles.

**C.H. : Quid du financement de cette initiative ?**

**L. V. :** Les travaux préparatoires reposent sur une légère contribution publique des fondateurs (les régulateurs membres de l'initiative). La constitution de la fondation portant le COU et administrant la base mondiale doit également poser le futur modèle économique du LEI et préciser ses sources de financement privées et publiques.

**C. H. : Quels sont les enjeux du LEI pour les acteurs de services financiers ?**

**L. V. :** Ils sont multiples et varient selon les fonctions de l'entreprise. Pour les directions commerciales et le front-office, il est nécessaire de revoir le processus KYC et de « onboarding », assurer les déclarations des clients Corporate et affiner la rentabilité par grand compte entité (groupes formels et informels) ; pour les middle et back-office, il faut améliorer la gestion des limites à l'échelle du Middle-Office (collatéral, pricing, ratios de liquidité, ...) et fiabiliser le rapprochement au niveau Back Office. Quant aux directions des risques, elles doivent établir une vision transversale des risques et de leur concentration. Et actualiser

les procédures et les modèles de calcul de risques. De leur côté, les directions juridiques et les Secrétariats généraux ont pour mission de répertorier l'ensemble des entités légales du groupe, établir une stratégie d'enregistrement ; mettre en place un processus centralisé maintenance des LEI déclarés. Du côté de la direction des systèmes d'information, l'impact du LEI se traduit par la nécessité d'adopter et diffuser le LEI comme pivot Tiers, optimiser les outils de gestion des risques et de liquidité. En complément, sous l'angle conformité, de nouveaux reportings deviennent nécessaire : DFA, EMIR. Les référentiels sont également concernés : ils doivent être fiabilisés et les bases de données Tiers (contreparties, clients, etc.) enrichies ; Le CRM doit également être amélioré.

Notre mission est d'accompagner les acteurs financiers, les entreprises et les organismes de places dans cette mutation qui, on le voit, touche les fonctions les plus sensibles des sociétés financières et commerciales. Notre expertise et notre connaissance de l'état de l'art réglementaire nous légitiment dans la prise en compte du LEI. Enfin, nos équipes sont déjà au fait de cette problématique au travers de missions actuelles.

#### Un Lou français en ordre de marche

Depuis le début du second semestre 2013, la France bénéficie d'un pré-LOU, service LEI de l'INSEE. Dès juillet 2013, ce service a son portail : [www.lei-france.insee.fr](http://www.lei-france.insee.fr) et une adresse électronique : [lei-france@insee.fr](mailto:lei-france@insee.fr). Il envoie du mailing d'information auprès des acteurs français concernés, distribue des formulaires de demande de LEI. Il a d'ores et déjà mis au point un processus d'enregistrement et de certification simultanés, et procède à une publication journalière des fichiers Stock et Delta des LEI attribués par l'INSEE. Enfin, à partir de décembre 2013, il proposera l'intégration dans le courrier d'un Identifiant et d'un mot de passe permettant la certification en ligne ; le règlement en ligne par carte de crédit sera opérationnel, tout comme la possibilité de « challenger » un LEI en ligne.



# 2

## STRATÉGIE & ACTUALITÉ

### 2.1 Stratégie

#### Crowdfunding : WiSEED prend pied en Suisse

Plateforme spécialisée dans l'investissement au capital de jeunes entreprises à fort impact social, WiSEED SAS amorce son développement à l'international.

A partir de Toulouse où il a pris ses quartiers, le spécialiste du Crowdfunding orchestre sa stratégie d'ouverture à l'international. Il a ainsi choisi la Confédération helvétique comme pays pour faire ses premiers pas à l'international et plus précisément en Suisse romande, dans le canton du Vaud. Si la société est présidée en France par son fondateur, en l'occurrence Thierry Merquiol, l'entrée sur le marché suisse est conduite sous la direction de François Dubrulle. L'ouverture des portes de cette première représentation internationale de WiSEED était annoncée pour la fin du mois d'octobre. Présent sur le marché français depuis cinq ans, cette plateforme qui y soutient l'innovation permet à des investisseurs privés de financer collectivement des start-up, leur offrant ainsi la possibilité de se développer. La plateforme a déjà financé avec succès 26 entreprises pour un montant total de 6 millions d'euros. Fort de ce succès, WiSEED entend jouer plus large, ce qui justifie sa stratégie d'expansion à l'international où il considère les investisseurs privés culturellement ouverts à des investissements alternatifs et novateurs. La Suisse a été retenue comme rampe de lancement de cette stratégie d'export car elle propose un tissu économique émaillé de grandes écoles d'ingénierie et de centres d'Etudes technologiques européennes, des facteurs porteurs de pérennité économique et d'innovation. « WiSEED souhaite devenir l'outil de financement participatif de référence à disposition des entreprises de la Confédération helvétique qui ont toujours dé-

montré une capacité exceptionnelle à développer des innovations de pointe dans tous les secteurs de l'industrie et des services », déclare François Dubrulle. « Le modèle économique de WiSEED est sans doute le mieux adapté au tissu économique local, car nous privilégions un travail de proximité et d'expertise qui permet une parfaite catalyse de la croissance des entreprises, ainsi que le maintien d'un haut niveau de confiance des investisseurs dans la capacité de WiSEED à sélectionner les projets les plus prometteurs », ajoute ainsi le nouveau directeur. Autant de gages de succès qui donnent un élan de confiance à la future structure. Du reste, en s'ouvrant à l'Europe, cette plateforme de Crowdfunding entend accélérer son développement par la recherche de nouveaux projets d'investissement dans le but de les proposer à sa communauté de « WiSEEDers ». Cette dernière compte déjà à ce jour 18 000 membres. D'autre part, l'immersion dans le tissu économique européen permet à WiSEED d'élargir sa cible d'investisseurs privés au niveau européen et de créer ainsi des synergies. « C'est parce que WiSEED croit à la vision entrepreneuriale du financement participatif avec entrée au capital qu'elle entend bien poursuivre son développement à l'international et hors Union », déclare-t-on du côté de cette plateforme.

## Le luxembourgeois VITIS LIFE cède aux charmes ibériques

L'assureur luxembourgeois spécialisé dans les solutions à la carte d'assurance-vie haut de gamme, vient d'ouvrir une filiale dans la péninsule ibérique. Objectif : accélérer son développement.

VITIS LIFE S.A. vient de prendre pied en Espagne où il entend développer de nouvelles opportunités pour son portefeuille d'assurance-vie haut de gamme, qui constitue son activité phare. Afin de poursuivre cette stratégie d'expansion européenne, l'assureur a mis sur pied une nouvelle équipe commerciale dédiée au marché espagnol. Elle sera conduite sous l'impulsion de Luis de la Infiesta, désigné comme Country Manager Spain et Francisco Borja Murube, International Sales Manager. Les deux responsables travailleront en étroite collaboration avec Natalia Valverde, juriste en charge de l'Espagne, dans la commercialisation de solutions d'assurance-vie conçues spécifiquement pour les clients ayant leur résidence fiscale en Espagne. La mission de la nouvelle équipe commerciale de l'autre côté des Pyrénées sera d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles alliances avec des partenaires de renom et de faciliter la confiance et l'expansion commerciale de la société sur le marché espagnol. VITIS LIFE a été créée en 1995 au Grand-duché de Luxembourg. Très rapidement, il avait opté pour une stratégie de développement sur le territoire européen. Outre l'Espagne, il opère déjà en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en

Italie et au Luxembourg. Le porteur de risques propose des solutions d'assurance-vie sur mesure adaptées aux besoins spécifiques de chaque client. Tous les marchés sur lesquels il opère disposent d'une équipe de conseillers juridiques et financiers, natifs du pays. Leur expertise permet d'offrir à la clientèle des prestations de conseils patrimoniaux en toute transparence et en conformité avec la législation en matière de gestion d'actifs dans le pays où réside le client. De ce point de vue, chacun de ses assurés a la garantie de se voir proposer le produit d'assurance-vie correspondant le mieux à sa situation patrimoniale, tout en respectant les obligations légales et fiscales qui s'appliquent en fonction de son lieu de résidence. Enfin, cette compagnie a tissé un réseau international de partenaires fiables et professionnels, parmi lesquels des banquiers privés, des conseillers en gestion de patrimoine et des gestionnaires d'actifs.

## 2.2 Accords de partenariats

### BearingPoint et eFront nouent un partenariat dans la GRC

Le management de risques étant désormais au cœur des préoccupations des entreprises, les deux acteurs ont décidé d'unir leurs forces autour la Gouvernance, Risque et Conformité (GRC) pour étoffer leur offre et mieux répondre aux attentes du marché.

Le cabinet de consulting BearingPoint et l'éditeur de GRC eFront viennent de signer un partenariat leur permettant d'accompagner leurs clients dans la maîtrise du management des risques et la réglementation. Le premier bénéficie déjà d'une équipe entièrement dédiée à la GRC et à l'ERM qui intervient dans différents secteurs d'activité (industrie et services, secteur financier, assurances. En se rapprochant d'eFront, il renforce sa position dans le domaine de la GRC/ERM et dans l'accompagnement des projets de mise en œuvre de solutions dédiées dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'industrie et des services. Cette stratégie de partenariats avec les éditeurs répond à des critères exigeants et sélectifs : au-delà d'une



réponse fonctionnelle, l'offre eFront permet d'accompagner la mise en œuvre de toutes les composantes d'un dispositif global intégré GRC/ERM pour les organisations. Selon Fabrice Lepeltier, responsable de l'activité Gouvernance, Risque et Conformité de BearingPoint France, « gouvernance et gestion des risques sont au cœur des préoccupations des entreprises qui évoluent dans un environnement réglementaire à la fois complexe et très changeant. BearingPoint réalise de nombreux projets de sélection et de mise en œuvre de solutions logicielles GRC/ERM pour des entreprises de toute taille et dans différents secteurs d'activité : assurance, banque, industrie, secteur public. Nous accompagnons nos clients en mettant en œuvre une approche parfaitement coordonnée avec l'éditeur de solutions GRC/ERM. eFront est un acteur majeur du mar-

ché des éditeurs de solutions GRC/ERM et connaît un très grand succès dans plusieurs secteurs d'activité dont la banque, l'assurance et l'industrie en France et dans le monde ». De son côté, Olivier Javary, responsable des Partenariats eFront se réjouit de cette synergie source de création de valeur : « Nous avons trouvé au sein de BearingPoint une équipe fonctionnelle et technique spécialisée dans la gestion globale des risques, du contrôle et de l'audit internes capable de prendre un projet de bout en bout, intégrant la méthodologie, l'implémentation de la solution et la conduite du changement dans un cadre contraint, assurant la satisfaction du client. En ce sens, le partenariat entre eFront et BearingPoint offre au marché une solution tout en un à très forte valeur ajoutée ».

Dans cette collaboration, l'éditeur eFront apporte sa plate-forme émaillée des solutions logicielles intégrées comme FrontGRC et FrontERM. La première est dédiée à la gestion de risques et de la conformité, en compatibilité avec les normes Bâle II, Solvabilité II, Sarbanes Oxley & Loi de Sécurité Financière. Quant à FrontERM, il s'agit d'un composant de gestion globale des risques, avec une approche transverse intégrant une analyse de chaque risque et de ses interactions et corrélations avec d'autres risques.

# 3

## MARKETING

### 3.1 Service client-fidélisation

#### MMA : Rentrée pour ateliers collaboratifs clients Pros/Entreprises

Le 30 octobre a été l'occasion pour les clients Pros/Entreprises de l'assureur de reprendre du service au sein des ateliers collaboratifs organisés par MMA. Ce travail de groupe visant à co-créer l'assurance professionnelle de demain en est à sa deuxième réunion du genre.

Après une première expérience orchestrée en juin dernier, le deuxième volet des ateliers collaboratifs clients Pros/Entreprises devait permettre à l'assureur de poursuivre les réflexions engagées entre les participants : chefs d'entreprise de moins de vingt salariés, agents MMA et des représentants des directions Marketing, Technique et Commerciale. La finalité étant de co-créer l'assurance professionnelle de demain. « Les Ateliers Collaboratifs Clients Professionnels illustrent parfaitement notre conception de la Relation Client. Nous voulons continuer à promouvoir une approche à la fois réaliste et concrète de la relation client, capable de faire émerger des besoins, tout en favorisant l'émulation. Les valeurs de confiance et de proximité qu'incarne l'assureur constituent le socle de notre approche : un partenaire de confiance est un partenaire de long terme », commente Fabrice Lecuyer, directeur Relation et Marketing Client MMA. Quatre thèmes principaux ont été ouverts lors du 1er Atelier. Ils ont été prolongés lors du deuxième. Le premier porte sur l'approche globale du 1er rendez-vous, à la proposition commerciale : une approche validée par les clients permettant de couvrir l'ensemble des besoins du chef d'entreprise, de la sphère professionnelle à la sphère privée ; le deuxième est axé sur la reconnaissance client, les points forts de la relation client-Agent au service d'une relation personnalisée ; quant au troisième, il est centré sur la prévention au service du client, de la gestion de ses risques d'entreprises, aux contraintes réglementaires ; l'agent un acteur légitime et compétent pour accompagner l'entrepreneur dans la compréhension de son environnement réglementaire et la mise en

œuvre de démarches adaptées tel que le document unique\* ; le dernier porte sur l'espace Client Pro, véritable complément dans la relation avec l'Agent permettant de simplifier des actes de gestion simple à partir d'un espace Internet dédié. Le premier atelier avait été conçu dans un esprit de convivialité et sur un rapport de confiance. Ainsi, les échanges tenus lors de ce premier exercice collaboratif de MMA a permis aux assurés présents d'exprimer leurs attentes fortes, en matière de service et de conseil. Elles sont formulées principalement autour d'un besoin d'accompagnement et d'expertise de la part de l'assureur, pour répondre aux attentes spécifiques des entrepreneurs. Selon MMA, « l'agent, en tant que professionnel indépendant, partage les mêmes problématiques que les assurés ce qui lui confère une légitimité accrue auprès des clients pros/entreprises et permet d'aborder ensemble des problématiques d'assurance et de prévention concrètes ». Du reste, le premier atelier collaboratif MMA a déjà permis de dégager des pistes d'actions concrètes. Ainsi, des entrepreneurs ont pu confier leur difficulté à élaborer le document unique\* de leur entreprise ou à le tenir à jour : l'occasion pour eux de souligner leurs attentes en matière d'accompagnement et de risk management de la part de leur assureur. \*Le document unique est un support écrit qui recense les risques professionnels encourus par les salariés sur leur lieu de travail. Il est imposé à tout employeur par le code de travail.

# 4

## SYSTEMES D'INFORMATION

### 4.1 Logiciels & applications

#### SAS et Avisia : partenariat autour de SAS Visual Analytics

L'éditeur et le cabinet de conseil viennent de nouer un partenariat visant à promouvoir le développement de la solution SAS Visual Analytics dédiée à la visualisation des données.

Spécialiste des environnements SAS, le groupe Avisia vient de signer un partenariat avec l'éditeur. Cet accord se traduit sur le terrain par l'accompagnement de SAS dans le développement de ses ventes de SAS Visual Analytics, solution de data visualization mise sur le marché depuis quelques mois. Le cabinet de conseil interviendra en toute autonomie sur le terrain en conduisant des actions de prospection, d'avant-vente, de démonstrations, d'installation et d'intégration auprès des entreprises. A cette fin, SAS a formé ces des consultants et avant-vendeurs du Cabinet. « Une équipe, composée de consultants SAS et d'experts métiers a pour mission de répondre aux attentes du marché. Le Groupe Avisia dispose déjà d'une licence SAS Visual Analytics lui permettant de réaliser des démonstrations sur la solution avec la possibilité de charger des données clients pour démontrer la valeur ajoutée que SAS Visual Analytics peut apporter au client dans son activité quotidienne et sa prise de décision », précise-t-on chez l'éditeur. SAS a retenu ce partenaire du fait de son expertise dans le domaine de la Business intelligence et des solutions métiers. Certaines sont déjà implémentées chez des clients communs. Ses compétences et son orientation vers les sujets innovants donneront toute la dimension à ce nouveau partenariat. Cette collaboration prend tout son sens à l'heure de la montée en puissance des Big data, terrain sur le quel la visualisation des données constitue un

atout important. La solution SAS Visual Analytics met ainsi à la disposition du marché plusieurs composants technologiques dans un environnement intégré. Ils apportent chacun une réponse à un besoin précis : exploration visuelle des données ( analyser, corrélérer et identifier les phénomènes que les solutions de BI classiques sont incapables de découvrir avec la même efficacité ) ; l'analytique à la portée de tous (le logiciel possède des capacités d'analyse puissantes ) ; la mobilité ( visualisation de données accessible aux utilisateurs équipés d'iPad ou de tablettes Android, avec la possibilité de recevoir des alertes et de collaborer via l'application mobile ) ; l'architecture in-memory (elle offre des performances ultra-rapides à ceux qui ont besoin d'analyser leurs big data. Les informations contenues dans plusieurs milliards de lignes de données sont disponibles en un temps record. Enfin, des options de déploiement souples permettent une mise en production en fonction des besoins de chaque client dans l'environnement de leur choix sur les cinq options proposées par l'éditeur : Cloud privé ou public, hébergement SAS, serveur, Appliance ou architecture Gri d'entreprise.

## 4.2 Ingénierie - Prestations intellectuelles - Formations

### L'Afdel et le Syntec Numérique approuvent la place accordée au numérique

Les deux représentants français de l'industrie du numérique approuvent, comme on pouvait l'attendre, la place accordée au numérique par le Conseil européen. Le rang de protagoniste reconnu à la France est également approuvé par ces deux instances. Pour autant, « ils en appellent à plus de mesures concrètes en matière d'innovation et de financement ».

L'Afdel et Syntec Numérique sont ravis de constater que « leur message visant à faire de l'Union européenne un acteur majeur du numérique et non un simple espace de consommation de services numériques développés hors des frontières européennes ont été adoptés par le Conseil européen ». Au vu de cette reconnaissance, « les organisations professionnelles appuient la volonté des Etats-membres de poursuivre et d'aboutir à un marché unique intégré du numérique et des télécoms, au bénéfice des consommateurs et des entreprises, dont l'un des leviers principaux, souligné par le Conseil, est le développement des technologies orientées données (« data driven innovation ») dans tous les secteurs de l'économie ».

La vision du Cloud computing et des big data est également approuvée. Le Conseil a reconnu le caractère stratégique de ces technologies. On le sait, le Gouvernement français a réussi à donner un véritable élan européen à ces deux thématiques sources de promesse de croissance et d'emplois en France. Pour faire émerger des champions européens du numérique, « les organisations professionnelles souhaitent prendre toutes leur part dans la coordination des stratégies de développement du Cloud, du Big Data et de l'Open Data », indiquent l'Afdel et le Syntec Numérique.

Qu'en est-il en termes de protection de données personnelles, une autre problématique d'actualité ? En la matière, ces deux organismes soutiennent « l'approche équilibrée définie par le Conseil européen, qui concilie la protection des données personnelles et les besoins de l'innovation afin de soutenir la compétitivité des entreprises. Ils apprécient, conformément à leurs recommandations, que les Etats membres manifestent leur souhait qu'un approfondissement des travaux concernant le projet de règlement sur les données personnelles se

poursuive en vue de l'adoption de ce cadre commun en 2015 ». D'autres part, il « saluent à ce titre l'engagement du Conseil européen pour une stratégie paneuropéenne en matière de Cloud Computing, sans repli de l'Europe sur elle-même, reposant sur un cadre réglementaire renforcé et certain, ainsi que sur des partenariats industriels susceptibles de favoriser l'émergence de champions européens et de les aider dans leur stratégie de conquête des marchés internationaux ».

Sur le terrain de la formation, pour une montée en puissance des compétences dans le domaine



du numérique, les organisations professionnelles accueillent « favorablement les actions concrètes décidées, telles que le fléchage d'une partie des fonds structurels et des fonds d'investissement pour l'éducation aux TIC, appuyée par le développement des outils et supports numériques

à cet apprentissage. Mais si elles y voient une reconnaissance de leur action de longue date afin que les compétences du numérique fassent l'objet d'un apprentissage dès le plus jeune âge, elles souhaitent que les Etats, et en premier lieu, la France, prennent toute leur part dans cet effort ».

En revanche, sur le terrain du soutien à l'innovation et aux industries du numérique, les organisations professionnelles « regrettent qu'aucune action décisive n'ait été enclenchée à l'occasion de ce Conseil européen ». Pour l'AFDEL et Syntec Numérique, « il reste à construire une stratégie européenne plus cohérente et volontariste sur l'innovation et le financement des entreprises, afin de débloquer la chaîne de financement en Europe ».

## 4.3 Réseaux et télécoms

### Samsung renforce sa place de N°1 dans les Smartphones

Selon les données de Strategy Analytics, pour le troisième trimestre 2013, la livraison de Smartphones a dépassé 251 millions d'unités. Information importante : Samsung conforte sa place de leader de ce marché avec des volumes estimés à 88,4 millions d'unités, ce qui représente plus du double d'Apple sur la période.

Au fil des mois et des trimestres, les Smartphones continuent de caracoler en tête du classement des ventes de téléphones mobiles. En fait, six mobiles sur dix vendus dans le monde au cours du troisième trimestre ont été ces appareils, selon Strategy Analytics. Autre nouvelle de ce 3e trimestre 2013, Samsung a conforté son rang de numéro un mondial avec des livraisons estimées à 88,4 millions d'unités qui portent sa part de marché à 35,2 % soit le double de ce que vient d'annoncer Apple pour l'iPhone : 33,8 millions d'unités avec une part de marché qui recule à 13,4 % contre 15,6 % un an auparavant. Huawei arrive en troisième posi-

tion avec une progression de 67 % de ses livraisons (12,7 millions d'unités) et revendique 5,1 % de parts de marché. LG enregistre la plus forte hausse (+71 %) soit 12 millions de Smartphones livrés pour une part de marché de 4,8 %. Lenovo est lanterne rouge de ces premiers avec, tout de même, 10,8 millions d'unités pour une part de marché estimée à 4,3 %.

# 5

## DISTRIBUTION

### 5.1 Internet, Commerce électronique

#### Santiane.fr accueille Apicil

---

Le comparateur du groupe éponyme vient de recevoir Apicil sur sa plate-forme. A travers cette opération, l'objectif de ce groupe de protection sociale est d'accroître sa visibilité en présentant son offre santé sur Santiane.fr.

Le comparateur du groupe niçois vient d'accueillir un nouvel illustre partenaire : le groupe Apicil, qui entend bénéficier de cette plate-forme pour améliorer sa visibilité sur un marché de l'assurance de masse en proie à une rude concurrence. Les deux acteurs insistent sur la philosophie de leur partenariat tissé pour être mutuellement bénéfique. Apicil apportera au comparateur son expérience en matière de produits de prévoyance et d'assurance ainsi que des gammes santé reconnues pour leur qualité. En retour, il pourra accéder au savoir-faire de Santiane en termes de distribution de produits d'assurance de personnes. La présence d'Apicil se concrétise à travers l'offre Apicil Compo. Celle-ci est désormais accessible sur le compa-

rateur. Elle s'adresse aux jeunes actifs et aux familles. Selon Santiane.fr, elle se distingue par un tarif compétitif malgré des garanties élevées sur l'ensemble des postes ; celles-ci peuvent aller jusqu'à 500 % sur l'hospitalisation. Grâce à ce nouveau partenariat, Santiane.fr renforce sa position sur le segment de la comparaison d'assurances santé. Et offre du même coup à ses utilisateurs la possibilité de comparer une offre du marché plus élargie.



# 6

## CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### 6.1 Perspectives de croissance économique

#### Sage Business Index : les entreprises françaises optimistes

Selon cette enquête de l'éditeur Sage, les entreprises françaises sont optimistes sur leur avenir. Toutefois, elles le sont moins envers l'économie française.

Sage vient de dévoiler les résultats de son baromètre, le Sage Business Index (SBI), qui mesure le niveau de confiance et l'attitude des entreprises vis-à-vis de l'économie. Réalisée auprès de 11 000 entreprises réparties dans 17 pays, la mouture 2013 met en exergue un regain d'optimisme des dirigeants français. Ils obtiennent un indice de confiance dans leur activité à 55,16 points, ce qui représente une augmentation de 9,61 par rapport à la même période l'an dernier. En revanche, ils affichent un manque de confiance dans l'économie nationale avec un indice à 35,17. Cet indicateur contraste avec la moyenne mondiale qui est de 48,85. Au demeurant, la France présente le taux de confiance le plus bas avec le Portugal (37,36) et l'Afrique de Sud (39,92). L'Espagne, pourtant davantage touchée par la crise, se montre plus confiante (43,19). Indépendamment de la crise ambiante, 48 % des dirigeants d'entreprises françaises indiquent aimer prendre des risques. Parmi eux, 62 % affirment que cette approche est nécessaire pour garantir le succès de leur activité, pour remporter de nouveaux clients et renforcer la fidélité des clients existants, les principaux challenges cités par entreprises interrogées. Interrogé sur la lourdeur des procédures, le panel a livré des enseignements intéressants. Ainsi, 23 % des patrons français considèrent que la lourdeur administrative et réglementaire est le principal obstacle à l'entrepreneuriat en France. Seul 19 % citent le niveau d'imposition comme étant un problème majeur. Sans surprise, 62 % des entreprises françaises estiment qu'une simplification administrative serait l'une des principales mesures que le gouvernement devrait engager pour restaurer leur confiance.

Autre éclairage, les entreprises françaises veulent davantage de soutien de la part de l'État et des banques. Ainsi, 43 % estiment que le gou-

vernement devrait faire plus d'efforts pour soutenir les petites entreprises et ils sont seulement 6 % à penser qu'il fait actuellement le maximum. 76 % des patrons français considèrent que les banques ne mettent pas suffisamment de liquidités à la disposition des petites entreprises et que le gouvernement devrait intervenir davantage pour les pousser à leur accorder plus facilement des prêts. Ce sentiment est partagé par l'ensemble des pays à l'exception des États-Unis. 43 % des patrons américains estiment que l'État devrait exercer plus de pression sur les banques pour qu'elles soutiennent les petites entreprises, contre 63 % des entreprises interrogées dans le monde. Comment lever ce manque de soutien de la part des établissements bancaires, 69 % sont prêts à trouver d'autres sources de financement (contre 57 % à l'échelle mondiale). Le financement participatif par exemple (crowdfunding, cf. rubrique conjoncture) est vu d'un œil positif par 42 % des patrons de PME dans l'Hexagone et 63 % des chefs d'entreprise espagnols (le taux le plus élevé). Par ailleurs, plus de la moitié des patrons français de PME voit dans leur entourage (famille et amis) une autre source de financement potentielle pour les petites et les moyennes entreprises. Commentant ces résultats, Antoine Henry, directeur général de Sage France, a déclaré : « les chefs d'entreprise français sont nettement plus optimistes que l'année dernière quant à leur propres perspectives, et ils continuent à vouloir prendre des risques. C'est une bonne nouvelle dans l'environnement de défiance qui semble être le leur. Le Sage Business Index pointe la complexité administrative et réglementaire et souligne ainsi le besoin de stabilité fiscale des entrepreneurs français. Ils dénoncent également l'insuffisance des liquidités mises à leur disposition par les banques, mais sont prêts à se tourner vers des sources de financement

alternatives. Là encore, c'est un signal fort : malgré un moral en berne, les patrons français ont confiance dans leurs projets. »

## 6.2 Synthèse des marchés européens

### Collecte : les investisseurs européens réduisent leur exposition

Selon une note de Morningstar, les investisseurs européens ont réduit leur exposition aux obligations et ont opté pour les fonds actions dans un environnement incertain. Les premières ont ainsi subi une décollecte de 8,7 milliards d'euros en septembre dernier.

Les données de Morningstar sont formelles : Les flux de fonds au cours du mois de septembre mettent en avant des fonds ouverts affichant une collecte modeste de 3,7 milliards d'euros. En cause, « la décision surprise de la Fed de ne pas réduire ses achats d'actifs et les indications données par la Banque centrale européenne sur les taux d'intérêt, les investisseurs avaient de quoi être confus ». Face à cette situation, les investisseurs se sont montrés donc pragmatiques. Ainsi, au cours du mois écoulé, ils ont réduit leur exposition aux obligations et aux actions émergentes. Parallèlement, ils ont renforcé leur exposition aux fonds investis en actions européennes.

Pus généralement, selon Morningstar, les fonds obligataires ont subi une décollecte de 8,7 milliards d'euros en septembre. Elles ont ainsi dépassé la collecte de 8,3 milliards d'euros des fonds actions. Dans le même temps, les flux vers les fonds d'allocation et la gestion alternative ont ralenti. Quant aux fonds monétaires, ils ont enregistré une décollecte de 25 milliards d'euros au cours du mois, ce qui représente la plus forte décollecte depuis juin 2009.

Par ailleurs, le trimestre qui vient de s'écouler a vu les montants de collecte sur les fonds à long terme chuter de 31 milliards d'euros, contre 126,1 milliards d'euros au premier trimestre et 61,4 milliards d'euros au deuxième trimestre.

Dans un texte contexte, quelles ont été les catégories les plus populaires tout au long de septembre et du troisième trimestre ? Il s'agit de celle des grandes capitalisations boursières européennes mixtes, qui ont collecté respectivement 2,1 et 5,1 milliards d'euros. La catégorie Obligations US Diversifiées a été celle ayant subi les plus fortes pertes, avec une décollecte de 1,7 milliard d'euros. Quant aux fonds de grandes capitalisations en zone euro, elles ont

collecté 1 milliard d'euros en septembre, montant le plus élevé depuis juillet 2009 alors qu'ils avaient été largement les oubliés de la crise financière. Selon Ali Masarwah de Morningstar, « les actions européennes font leur 'comeback' ». Les deux catégories les plus populaires - fonds mixtes de grandes capitalisations boursières et Europe Flex-Cap - montrent que les investisseurs reprennent confiance sur l'Europe, laquelle est sortie de récession au deuxième trimestre. Au regard du rebond des Bourses européennes déjà entamé depuis les plus bas de 2011 et 2012, ce changement d'attitude ne correspond pas à la recherche de titres décotés. Les valorisations ne sont plus très bon marché, mais acheter des actions européennes montre qu'il n'existe plus beaucoup d'alternatives pour les investisseurs, dans un environnement de taux bas. » Enfin, les fonds Templeton Global Bond et Templeton Global Total Return, plus importants fonds en Europe notés « Silver » et « Bronze » respectivement par Morningstar, ont le plus dévissé avec, respectivement, 617 millions d'euros et 367 millions d'euros de décollecte.



## 6.3 Actualité sociale

### Les entreprises de services à la personne signent un accord-cadre emploi d'avenir

Michel SAPIN, ministre du Travail et Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme signent une convention-cadre emplois d'avenir avec les entreprises de services à la personne.

Les deux ministres viennent de signer une convention-cadre sur la mise en œuvre des emplois d'avenir entre l'Etat et les fédérations professionnelles des entreprises de services à la personne, dans le cadre de l'extension des emplois d'avenir au secteur marchand.

Secteur où sont créés de nombreux postes, les services à la personne, qui emploient près de 2 millions de salariés sur l'ensemble du territoire national représentent un potentiel de 650 000 recrutements par an d'ici 2020. Ils bénéficient d'une dynamique démographique favorable (vieillesse de la population, maintien d'un haut niveau de natalité) et contribuent fortement à l'accompagnement des transformations sociales (notamment hausse du taux d'activité des femmes).

La convention signée avec l'Etat vise le recrutement de 1 000 jeunes en emplois d'avenir

d'ici la fin de l'année 2014. Elle s'inscrit dans la bataille pour l'emploi menée par le gouvernement, et plus particulièrement dans les objectifs de développement du secteur des services à la personne, dont les trois chantiers ont été présentés le 11 septembre dernier en Conseil des ministres. Cette signature a été l'occasion pour les deux ministres de parrainer le recrutement de deux jeunes en emplois d'avenir. Une opportunité pour eux d'entrer dans un parcours qualifiant avec un tuteur et de suivre une formation diplômante, pour l'un comme auxiliaire de vie aux familles auprès de publics dépendants, et pour l'autre, comme auxiliaire de puériculture.

## 6.4 Santé

## Résultats de la 3ème étude Santé &amp; Prévoyance de Towers Watson

Le cabinet vient de dévoiler les résultats de sa troisième édition de son étude Santé & Prévoyance. Où l'on découvre, comme enseignement majeur, « un rapprochement croissant des garanties prévoyance et santé entre cadres et non cadres ».

Le cabinet Towers Watson publie la troisième édition de son étude Santé & Prévoyance, réalisée tous les trois ans, depuis 2007. Cette année, le panel s'est enrichi davantage\*, confirmant l'intérêt porté par les consommateurs sur ces garanties et la nécessité d'en savoir davantage. « Participer à cette étude a permis aux entreprises de positionner leurs coûts et leurs garanties en matière

de santé et de prévoyance par rapport aux pratiques du marché, ainsi que de comparer les frais de gestion applicables pour mieux en comprendre la ventilation », explique Joël Royers, consultant sénior chez Towers Watson. Un des enseignements forts de ce baromètre porte sur les garanties frais de santé : une harmonisation croissante entre cadres et non cadres apparaît. Ainsi, 80 % des contrats couvrent le collège « ensemble du personnel » contre 64 % en 2006 et 73 % en 2009. « Parallèlement l'offre de garanties se modernise, avec une présence plus marquée de garanties telles que la chirurgie réfractive ou corrective de l'œil, les autres médecines comme l'ostéopathie, ou la chiropraxie et le développement des soins préventifs comme par exemple, le sevrage tabagique », explique Joël Royers. D'autre part, 43 % des contrats retenus dans cette enquête incluent un réseau de soins afin de contenir les frais de santé. Dans la moitié des régimes, les soins hospitaliers sont encore remboursés à 100 % des frais réels. Pour les autres, les honoraires hospitaliers sont remboursés à 350 % de la base de remboursement et le règlement moyen d'une chambre particulière est de 3 % du PMSS en complément de la Sécurité Sociale, ce qui représente environ 90 euros par jour. Par ailleurs, l'étude de Towers Watson note une flambée tarifaire sur le terrain du tiers payant complexe. Ainsi, la prise en charge pour les prothèses dentaires affiche un taux moyen de remboursement de 380 % de la base de remboursement. En optique, un verre dit « simple » est remboursé en moyenne à 5 % du PMSS soit 150 euros et un verre progressif à 7,5 % soit



230€. Quid de la question des coûts ? L'enquête montre que les actions de limitation du niveau de garanties déjà constatées depuis quelques années se poursuivent et témoignent de la volonté des entreprises d'encadrer plus efficacement les risques pour limiter les coûts engendrés. On le constate tout particulièrement avec la suppression des garanties

remboursées à 100 % des frais réels, l'introduction de plafonds globaux pour certains postes (ex : optique, dentaire, et hospitalisation) ou encore la limitation des remboursements en montant ou en nombre d'actes par an. « De plus en plus d'entreprises ont recours à des réseaux de soins afin de contenir le niveau des remboursements tout en limitant le reste à charge des salariés », souligne Joël Royers. Pour autant, selon cette enquête, les réseaux de soins sont souvent sous-utilisés pour des questions pratiques (distance avec les membres du réseau dans certaines régions) ou car les professionnels de santé qui, se sachant moins rémunérés avec ces clients, ont parfois tendance à négliger la qualité des soins. Par ailleurs, l'actualité de la généralisation de la complémentaire santé est prise en compte dans cette enquête. Les entreprises restent préoccupées par ce changement. Résultat : elles s'interrogent sur les évolutions attendues sur la question fiscale. Mais, surtout, « sur le risque de voir se développer un « panier minimum » conduisant vers des régimes à deux étages : le premier basé sur le panier minimum et le deuxième dit « enveloppant » et reprenant les niveaux de garantie connus à ce jour, et qui demeurent assez élevés », explique Joël Royers. Reste une grande incertitude chez les entreprises sur les frais de gestion, souvent liés à un manque de remise en cause des contrats historiques. Ainsi, pour des effectifs de taille semblable et des régimes de nature équivalente, les frais de gestion peuvent varier de 50 % d'une entreprise à une autre ; et ce même pour des groupes de taille identique. Les taux moyens en

prévoyance sont proches de 10 % (frais de portage du risque, de gestion et de conseil) et proches de 12 % en santé. Selon Joël Royers, « les entreprises sont aussi très soucieuses de l'effet tarifaire de la mise en place de la mutualisation pour les salariés quittant l'entreprise et ouvrant droit à la continuation de la couverture pendant douze mois. « Toutes ces interrogations témoignent du manque de communication et de culture qui demeure au sein l'entreprise, empêchant une maîtrise totalement efficace des dépenses, surtout que pour beaucoup de régimes, on déplore toujours une absence d'information financière relative aux contrats prévoyance ».

Sur le terrain de la prévoyance, cette étude souligne, en termes de garanties, qu'un complément du « capital décès » est prévu dans plus de six régimes sur dix. Cette garantie additionnelle prévue au contrat prend la forme soit d'une « rente d'éducation » (23 %), soit d'une « rente du conjoint » (10 %) soit les deux conjointement (30 %). Autre enseignements : pour des régimes dits « Ensemble du Personnel », le capital décès moyen pour un salarié avec deux en

fants est de 450 % du SAB (Salaire Annuel Brut). Cette moyenne régresse à 350 % pour des régimes « non-cadres ». Pour un meilleur contrôle des risques prévoyance et notamment ceux liés à l'arrêt de travail, de plus en plus d'entreprises mettent en place différentes actions, comme des mesures de prévention des risques liés à l'activité professionnelle, des dispositifs d'aide au retour au travail après une longue période d'arrêt, des mesures d'aide aux salariés en détresse psychologique afin de limiter l'absentéisme ou encore la généralisation des diagnostics sur les risques psychosociaux.

- Panel : Cette étude, troisième du genre, est réalisée tous les trois ans, depuis 2007. L'édition 2013 a réuni 108 entreprises participantes et représentant un million de salariés et presque trois millions de personnes protégées. Une participation, en hausse par rapport aux deux premières éditions.

## 6.5 Épargne / Retraite / Prévoyance

### EPARGNE : Cazeneuve joue la concertation

Pour désamorcer la crise qui couve dans la foulée de la polémique sur la taxation rétroactive à 15,5 % de certains produits d'épargne, le Ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, a reçu les responsables des principales associations d'épargnants le 30 octobre.

Comment faire face à une grogne naissante qui pourrait rapidement cristalliser le mécontentement de bon nombre de citoyens épargnants ? Le ministre a décidé de jouer l'apaisement en lançant le dialogue. Le 30 octobre, il a ouvert ses portes aux représentants des associations d'épargnants. Au menu de cet échange, l'aménagement de la mesure du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 sur les prélèvements sociaux et le futur contrat d'assurance-vie «euro-croissance».

Face à ses interlocuteurs, Bernard Cazeneuve se serait engagé à travailler en concertation avec les associations des épargnants et à préparer avec eux certaines mesures parmi lesquelles celles sur l'assurance-vie qui devraient être intégrées au projet de loi de finances rectificative pour 2013 de la fin d'année.

Selon Philippe Crevel, Secrétaire général du Cercle des Epargnants convié à cet échange, « le Ministre a reconnu qu'il aurait fallu engager cette concertation en amont, ce qui aurait pu éviter des incompréhensions de part et d'autre. Le Cercle des Epargnants se réjouit de cette concertation qui devrait permettre de mieux prendre en compte les intérêts des épargnants et est, bien évidemment, disposé à travailler avec les services du Ministère de l'Économie et des Finances pour améliorer le régime fiscal de l'épargne ».

## La FFSA porte les critiques de la flambée fiscale sur l'assurance vie

Les tenants de l'épargne longue critiquent la flambée fiscale sur l'assurance vie.

Il fallait s'y attendre, face à l'annonce du relèvement du taux des prélèvements sociaux sur le désormais ancien produits d'épargne préféré des Français, un front uni s'est constitué du côté des défenseurs de l'assurance vie. Cercle des Epargnants et autre FFSA ont réagi. Le gouvernement Ayrault poursuit sa stratégie de hausse des prélèvements obligatoires, même si la pause fiscale est envisagée dans les discours. La hausse fiscale appliquée sur les produits d'assurance vie vient exaspérer une nouvelle fois les acteurs du marché. Par la voix de son président, Bernard Spitz, la FFSA a dénoncé un seuil limite d'acceptabilité pour les détenteurs de ces contrats. Pour ce dernier, le plancher est atteint après la décision du gouvernement d'alourdir certaines taxes en la matière. Pour mémoire, les députés ont voté la semaine dernière une uniformisation par le haut du taux de prélèvements sociaux, à 15,5 % particulièrement sur certains contrats d'assurance-vie, plans d'épargne logement (PEL) et plans d'épargne en action (PEA). Selon la déclaration du président de la FFSA auprès de l'AFP, « cet alourdissement des prélèvements sociaux sur la seule assurance-vie nous conduit à un seuil limite d'acceptabilité fiscale, du point de vue des épargnants. Il faut éviter tout durcissement qui viendrait franchir cette limite aux yeux des dizaines de millions d'assurés vie français ». Du côté du Cercle des Epargnants, Philippe Crevel a également réagi. Après avoir salué le rétropédalage du gouvernement, le Secrétaire général de cette structure a conseillé à l'équipe Ayrault de lever tout doute fiscal sur l'assurance vie. « Quand Pierre Moscovici, ministre des Finances, annonce dans les Echos du lundi 28 octobre, qu'il présenterait dans le projet de loi de finances rectificative, un nouveau contrat d'assurance-vie intégrant le fonds euro-croissance prévu par le rapport de Karine Berger et Dominique Lefèbvre, une telle proposition est amenée sous la forme d'une

compensation à la taxation rétroactive des contrats multi-supports. Dans les faits, il n'y a pas de lien entre les deux. En effet, le projet de contrat euro-croissance est en préparation depuis des mois. Son intégration au projet de loi de finances rectificative avait fait l'objet de plusieurs annonces ».

Pour Philippe Crevel, Avec ce nouveau contrat, « le Gouvernement entend mieux orienter l'épargne des Français vers les entreprises. Le nouveau fonds euro-croissance serait assorti d'une garantie en capital mais qui ne serait effective qu'à partir d'une certaine durée. A en croire les propos du Ministre de l'Economie, cette durée serait de 8 ans. Par ailleurs, pour inciter les épargnants à passer des vieux contrats aux nouveaux contrats, le Gouvernement leur permettrait de conserver l'antériorité fiscale. Ainsi, les avantages fiscaux déjà obtenus sur les anciens contrats (fonction de la date d'ouverture) seraient transférés sur les nouveaux ». A contrario, le Secrétaire général a trouvé le Ministre « beaucoup plus vague sur l'alourdissement des anciens contrats de plus de 500 000 euros. Initialement, ces contrats devaient faire l'objet d'une aggravation du prélèvement fiscal afin d'inciter leurs détenteurs à les transférer sur les nouveaux contrats euro-croissance. A défaut de fichier permettant de suivre ces contrats et d'éviter que les épargnants les scindent en deux contrats de taille inférieure, ce dispositif est difficile à mettre en place. En outre, il y a un véritable risque d'exil fiscal des gros contrats ». Selon Philippe Crevel, de nombreuses zones d'ombre demeurent. Un sentiment partagé par tous les partisans de l'épargne longue.

## Régimes de retraite dans le monde : La France gagne une place

Selon le Melbourne Mercer Global Pension Index, classement mondial des régimes de retraite à l'échelle mondiale réalisé par Mercer, la France gagne une place et se hisse désormais au treizième rang.

Le courtier spécialiste de la protection sociale et les avantages sociaux, a analysé les régimes de retraite de 20 pays, sur la base de plus de 40 indicateurs évaluant la suffisance, la viabilité et l'intégrité des systèmes mis en place. Comparé à l'an dernier, cet indice a évolué de façon significative - de plus de deux points - dans sept pays (cinq à la hausse et deux à la baisse). Des changements qui, dans la majeure partie des cas, reflètent les mesures prises pour améliorer le système, comme c'est le cas, en Australie. Du côté de la France, où l'on s'apprête à entériner une nouvelle réforme, le pays voit sa note reculer légèrement, tout en progressant d'une place au classement. Selon cet indice, le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie occupent le podium en matière de retraite. Malgré une érosion de sa note globale de 82.9 à 80.2, le Danemark conserve sa note « A » obtenue en 2012. Il doit son rang à trois caractéristiques principales : un système de retraite bien financé avec un niveau élevé d'actifs et de contributions, des prestations adéquates et un système de retraite privé avec une réglementation développée. Quid du régime français ? Dans le Global Pension Index de Melbourne Mercer, la note de l'Hexagone a légèrement dévissé au cours de l'année 2013 (de 54.7 en 2012 à 53.5 en 2013). Pourtant, le pays est passé de la quatorzième

place l'année précédente à la treizième du classement mondial. Toutefois, elle conserve sa note « C ». Celle-ci indique que son système a de bonnes caractéristiques mais comporte également des risques. Il faut des mesures de refonte ; faute de quoi sa pérennité serait mise en cause. Ce qui est d'ailleurs reconnu en France où le thème fait débat. Selon Charles-Antoine Roger, Leader Retraite au sein de Mercer France, « la pérennité du système de retraite généreux qu'est le système français est menacée par les tendances démographiques, et cette menace est aggravée par le faible niveau de financement du système. Les récentes réformes, y compris celle annoncée cet été par le gouvernement, n'ont pas proposé de solutions réellement durables. Un consensus politique est aujourd'hui nécessaire pour augmenter la durabilité du système, par des financements et des mesures adaptés aux enjeux démographiques (telles que le recul de l'âge du départ en retraite, et l'augmentation du taux d'activité des seniors) ».



# 7

## NOMINATIONS

### 7.1 Nominations

#### VITIS LIFE : Luis de la Infiesta et Francisco Borja Murube nommés

A la faveur de l'ouverture de sa filiale ibérique, l'assureur vie vient de procéder à deux nominations importantes.

Luis de la Infiesta rejoint VITIS LIFE en tant que Country Manager Spain. Il dispose de plus de 16 années d'expérience dans les domaines du private banking, de l'assurance et des placements. Il a occupé divers postes dans des organisations telles que le Banco Espirito Santo, Riva y García, Ibersecurities (Banco Sabadell) et BPI, la filiale de courtage de la banque. Il est diplômé en administration des entreprises de l'Institut européen des affaires de Madrid (Espagne) et de l'Université du Pays de Galles au Royaume-Uni. Il possède également un Master en Finance de l'Université Pontificia de Comillas (ICADE). De son côté, Francisco Borja Murube est nommé International Sales Manager au sein de la nouvelle équipe. Son périmètre comprend les marchés espagnol et latino-américain. Il possède plus de 25 années d'expérience inter-

nationale dans le domaine de la banque d'affaires, de la trésorerie, des marchés financiers, du développement commercial et de la planification des affaires au sein d'institutions financières telles que Caja Madrid, SBC Warburg et National Westminster Group Plc. Monsieur Murube, diplômé en administration des affaires de l'ICADE, est également titulaire d'un MBA de la Business School et a enseigné au sein du master sur les marchés financiers CEU de Madrid. Il est également consultant indépendant pour Coleman Research Group et Gerson Lehman Groupe.

# CAPA Conseil est une marque d'INSERVIO

Depuis plus de 50 ans, CAPA Conseil, aide les acteurs du secteur financier à appréhender, anticiper les évolutions de marchés et les nouveaux enjeux.

## Une expertise reconnue

CAPA Conseil est un partenaire reconnu pour : son analyse indépendante et objective de l'actualité, pour la mise en perspectives des données pertinentes, le repérage des innovations et des évolutions clés de l'assurance et de l'épargne.

## Des publications opérationnelles

CAPA Conseil, c'est une production de publications thématiques pour vous aider dans vos prises de décisions stratégiques, accroître votre performance et contribuer au développement de votre innovation.

Six domaines d'intervention : Stratégie, Marketing, Distribution, Système d'information, Conjoncture économique et sociale

## Nos clients

De nombreuses sociétés nous font confiance : sociétés d'assurances, Mutuelles Sans Intermédiaires (MSI), Banques, Caisses de Retraite, Institutions de Prévoyance, Cabinets de Conseil...

## Dernières publications

**Panorama 2012 « Santé-Prévoyance »** : L'actualité du marché des assurances santé et prévoyance au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012

**Point de Vue 2012 « Agents Généraux - Compagnies »** : Un modèle économique à revoir

**Point de Vue 2012 « Prévention et assurance »** : Un binôme évolutif

**Point de Vue 2012 « Développement Durable »** : L'épargne solidaire pose ses jalons

**Panorama 2012 « Les aidants familiaux »** : Un nouveau marché de niche pour les acteurs de l'assurance ?

## CAPA Conseil

23 rue du Départ - 75014 Paris  
Tél : 09.50.81.21.86

E-mail : [capa@capaweb.com](mailto:capa@capaweb.com) - [www.capaweb.com](http://www.capaweb.com)

### Directeur de la publication:

Pascal ARNOULD - [parnould@capaweb.com](mailto:parnould@capaweb.com)

### Rédacteur en chef:

Emmanuel MAYEGA - [emayega@capaweb.com](mailto:emayega@capaweb.com)

### Secrétariat de rédaction:

Bruno Fontela - [bfontela@capaweb.com](mailto:bfontela@capaweb.com)

### Contacts commerciaux :

Aurélia Deslandes  
[adeslandes@capaweb.com](mailto:adeslandes@capaweb.com) - 09.50.81.21.86

Bruno Fontela  
[bfontela@capaweb.com](mailto:bfontela@capaweb.com) - 09.50.81.21.86



## S'abonner au CAPA Hebdo

**Un an (45 numéros) - 269,10 € TTC**

### Retourner ce document à CAPA Conseil :

23 rue du Départ (local 15) - 75014 Paris  
ou par e-mail : [bfontela@capaweb.com](mailto:bfontela@capaweb.com)

- Règlement par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de CAPA Conseil
- Virement bancaire : Société Générale Niort  
30003 01520 00025713284 21
- A réception de facture

Nom : .....Prénom : .....

Fonction : .....

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Email : .....

Tél : .....Fax : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Date..... Signature